

SWISSMECHANIC possède une réglementation des vacances progressiste

La durée recommandée des vacances se monte à :

- 20 jours de travail dès 20 ans révolus
- 23 jours de travail dès 35 ans révolus ou après 10 années de service
- 25 jours de travail dès 50 ans révolus
- 27 jours de travail dès 55 ans révolus
- 30 jours de travail dès 60 ans révolus

SWISSMECHANIC offre des salaires au dessus de la moyenne (selon l'enquête sur les salaires)

Les collaborateurs reçoivent	13 ^{ème} mois de salaire	79 %
	Gratification	23 %
	Indemnité de fin d'année selon les résultats	23 %
	Aucune indemnité	2 %
Système de la durée du travail	Durée de travail hebdomadaire fixe	31 %
	Horaire libre avec règlement	51 %
	Modèle de la durée du travail annuel	14 %
	Autre système de la durée du travail	4 %

Salaires mensuels pour apprenti

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année
Polymécanicien	560	730	960	1'200
Constructeur	580	740	980	1'240
Automaticien	520	690	910	1'160
Electronicien	570	730	940	1'170
Mécatricien	580	740	980	---
Electropraticien	470	660	860	---
Employé(e) de commerce	660	850	1'170	---

Salaires annuels pour collaborateur	Après apprentissage	Jusqu'à 25 ans	Jusqu'à 30 ans	De 31 à 40 ans	De 41 à 50 ans	Plus de 51 ans
Manœuvre	43'010	44'590	47'450	50'470	53'960	56'210
Aide qualifié	43'460	47'470	52'250	56'020	59'600	61'950
Mécatricien	45'870	50'330	55'240	58'930	66'590	70'140
Polymécanicien	49'670	55'930	63'000	68'860	73'330	76'350
Automaticien (Elmécanicien)	49'280	56'330	63'320	67'550	73'690	76'520
Electronicien	50'050	54'690	62'050	69'460	77'300	80'940
Constructeur	49'900	56'840	65'580	75'070	81'540	85'850
Professionnel spécialisé			66'730	75'720	81'680	82'570
Responsable		59'700	69'100	76'280	81'690	82'120
Expert en production			72'650	81'190	86'190	91'270
Technicien (ET)			72'610	83'870	88'360	93'230
Maître mécanicien diplômé			79'990	88'150	93'220	98'670
Ingénieur (EPS)			80'890	94'160	100'670	106'080